



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Devenez

AESH

Accompagnant des élèves en situation
de handicap

ou

APSH

Accompagnant des personnels en situation
de handicap

au sein de l'académie

Être AESH, c'est assurer des missions d'aide aux élèves en situation de handicap et ainsi favoriser l'autonomie de l'élève dans ses apprentissages sans se substituer à l'enseignant.

Être APSH, c'est assister des personnels (enseignants ou administratifs) en situation de handicap et exécuter les tâches matérielles qu'ils ne peuvent accomplir.

Construire l'avenir ensemble

Les services des ministères de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des sports, de la jeunesse et de la vie associative accueillent et accompagnent, chaque jour, **près de 12 millions d'élèves et près de 3 millions d'étudiants** sur l'ensemble du territoire national.

Rejoindre cette administration, c'est **faire le choix d'un collectif de travail engagé dans l'action publique**, au plus près des territoires et des usagers.

Être AESH / APSH c'est **travailler pour l'école inclusive** afin de garantir, de la maternelle au lycée, une scolarité de qualité en prenant en compte les singularités et les besoins éducatifs spécifiques de chaque élève

Lieux d'exercice

Dans l'un des cinq départements de la région académique de Normandie



AESH

Affectation dans un établissement public ou privé (collège ou lycée) ou d'une école publique ou privée (maternelle ou élémentaire), rattaché à un PIAL* ou à un PAS**.

APSH

Affectation dans un établissement public ou privé (collège ou lycée) ou d'une école publique ou privée (maternelle ou élémentaire) ou dans un service académique (Rectorat, DSDEN, etc.).

*PIAL – Pôle Inclusif Accompagnement Local

**PAS – Pôle d'Appui à la Scolarité

Formation aux fonctions d'AESH

Une formation est dispensée aux AESH et s'organise de la façon suivante :



1

Une formation initiale de 60h

Obligatoire la première année d'exercice qui articule des modules de formation académiques



2

Des parcours de formation continue en candidature individuelle et en public désigné (en académie, en département et en PIAL/PAS)

Ancrés sur des problématiques locales, ils permettent de répondre aux besoins des personnels, et des élèves. Cette offre est organisée sous différentes modalités de formation : présentiel, distanciel (modules m@gistère en autoformation).



3

La formation des AESH Référents

Elle s'articule autour de modules départementaux en public désigné et d'une formation en candidature individuelle.

Conditions de recrutement

Vous devez justifier :

- D'un diplôme de niveau IV,
- D'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne,
- D'une expérience d'au moins 9 mois dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap.



→ Postulez sur [Rejoindre l'Education nationale](#)

Contrat

Les AESH sont des personnels sous contrat de droit public, recrutés pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, avec possibilité d'obtenir un CDI à l'issue des trois ans.

ÉDUCATION NATIONALE

Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

ÉGALITÉ

DIVERSITÉ

ON EN FAIT
UNE RÉALITÉ

choisir
le service
public gouv.fr